



OBSERVATOIRE DES QUESTIONS HUMANITAIRES



LE SECTEUR PRIVÉ VEUT-IL SE PAYER L'HUMANITAIRE ?

Compte-rendu du Stand UP de l'humanitaire organisé le 23 septembre 2014

OCTOBRE 2014

*Ce compte-rendu n'est pas une reprise in extenso des propos.
Seuls comptent les propos effectivement tenus
par les différents intervenants.*

LE SECTEUR PRIVÉ VEUT-IL SE PAYER L'HUMANITAIRE ?

Compte-rendu du Stand UP de l'humanitaire organisé le 23 septembre 2014 autour de **Boris Martin**, rédacteur en chef de la revue *Humanitaire*, avec la participation de **Myriam Bincaille**, déléguée générale du fonds Suez Environnement Initiative, de **Dominique Mas**, chef de la Mission pour l'Action humanitaire du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, de **Serge Michailof**, chercheur associé à l'IRIS, de **Christian Troubé**, directeur de l'agence *Rue Principale* et de l'ensemble du public présent.

ALLOCUTION DE BORIS MARTIN : « LE SECTEUR PRIVÉ VEUT-IL SE PAYER L'HUMANITAIRE ? »

On peut constater depuis plusieurs années un intérêt croissant du secteur privé pour l'humanitaire. On le voit à l'œuvre dans le secteur humanitaire mais aussi dans le secteur du développement, de l'environnement et même dans le domaine de l'action sociale ; bref, c'est tout le milieu de la solidarité nationale comme internationale qui est concerné.

Mais finalement, quel mal y a-t-il à ce que les entreprises s'engagent, sérieusement, dans l'humanitaire ?

- Elles font partie de la société et ont à ce titre un rôle citoyen à jouer.
- Elles ont été suffisamment accusées de se désintéresser des enjeux sociaux et politiques, en grande partie par les ONG elles-mêmes, pour que ces dernières ne leur reprochent pas de le faire aujourd'hui.
- Elles sont ni plus ni moins légitimes que les ONG à s'engager dans le débat public et dans l'action humanitaire puisque, tout comme les ONG, elles ne tirent leur légitimité que d'elles-mêmes (contrairement à l'État).
- Elles disposent de compétences et de moyens qui font défaut aux ONG.

Ce qui est néanmoins interpellant, c'est que cet engagement est très souvent annoncé comme une évidence et, étonnamment, ce sont les ONG humanitaires elles-mêmes, les plus conciliantes et ce, pour 2 raisons :

- L'argent est dans les entreprises et les ONG pensent qu'elles sauront contrôler le cadre de ce partenariat.
- Il faut aller chercher dans l'entreprise les expertises et outils que les ONG n'ont pas en interne.

Sans céder à un simplisme (les bons contre les méchants, les purs contre les impurs), il s'agit de déconstruire cet unanimité ambiante – qui confine parfois à l'angélisme – à l'aune de 3 logiques afin d'établir les termes, sinon du mariage, du moins de l'union libre entre ONG et entreprises.

- **Logique géopolitique :**

La doctrine américaine en matière d'humanitaire a donné lieu à un modèle dit d'intégration de l'humanitaire dans le dispositif politique, diplomatique et militaire américain. Ce modèle est basé sur le « managérialisme » libéral défini par le chercheur Serge Makki, avec la réduction du poids de l'État et l'ouverture au secteur privé. Ce modèle a pour vocation à être dupliqué via la Grande Bretagne en Europe et notamment en France. Or, le modèle humanitaire français est particulier ; la greffe prendra-t-elle ?

De fait, la stratégie humanitaire française adoptée en 2012 accorde une place de choix aux entreprises et fondations privées. Le récent accord conclu entre le ministère français des Affaires étrangères et 5 entreprises (Bouygues Construction, EDF, Lafarge, Nutriset et Veolia) marque ce rapprochement de manière éclatante. Par ce partenariat, qui prévoit de créer des synergies plus efficaces entre les moyens publics et privés, les entreprises s'engagent à mettre à disposition des moyens humains et matériels dans leur domaine de compétence, et l'État, ses réseaux diplomatiques. « *Nos ambassadeurs sont à votre disposition* », a déclaré Laurent Fabius aux entreprises ; étonnamment, nulle mention n'a été faite des ONG lors de cet accord.

- **Logique sociologique :**

Les ONG humanitaires sont filles du libéralisme. Dans les années 70, elles se sont créées contre le tiers-mondisme, contre l'Etat et, à regret, contre les entreprises. Pendant 40 ans, les ONG ne pouvaient pas flirter avec les entreprises qui n'étaient pas en odeur de sainteté. Les choses ont évolué : les pères fondateurs de l'humanitaire, les gardiens du temple, passent la main et la nouvelle

génération d'humanitaire est différente. La circulation de personnel du privé à l'humanitaire mais aussi de l'humanitaire au privé opère un brassage de culture. La nouvelle génération est plus pragmatique, moins romantique et beaucoup plus décomplexée vis-à-vis des entreprises et de l'histoire humanitaire. Mais la greffe prendra-t-elle ? Les ONG sauront-elles préserver leur ADN ?

- **Logique économique :**

Les entreprises ont vécu des mutations profondes ces dernières années. La RSE a impulsé des transformations durables et on constate aujourd'hui que les entreprises mettent de plus en plus de ressources à disposition des ONG. De l'autre côté, les ONG ont mis en place des outils performants qui intéressent les entreprises (marchés potentiels que l'humanitaire ouvre, accès à des financements institutionnels, revalorisation de l'image de marque, etc.). Le mariage entre les ONG et le secteur privé est donc possible mais il faut néanmoins rédiger les clauses de ce « contrat de mariage ».

Pour conclure, ce n'est pas l'intérêt des entreprises, si elles sont sincères dans leur démarche, de voir le milieu associatif démembré, vidé de sa substance. Ce n'est pas l'intérêt des citoyens qui n'auront plus d'espace où exercer leur citoyenneté (sinon via leur emploi, mais encore faut-il qu'ils en aient un). Ce n'est pas l'intérêt de l'État qui n'aura jamais les moyens – ni l'intention – de remplir ces fonctions et qui a déjà bien du mal à contenir l'importance des entreprises. L'humanitaire se trouve à un croisement et c'est dans l'intérêt de tous de préserver les espaces respectifs de chacun avec leurs singularités. C'est ce qui fait la vraie richesse de l'humanitaire.

Suite à l'intervention de Boris Martin, Dominique Mas, chef de la Mission pour l'Action humanitaire du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et Myriam Bincaille, déléguée générale du fonds Suez environnement Initiative, ont apporté leur éclairage sur le discours de Boris Martin, suivi d'un débat avec le public et d'une conclusion faite par Serge Michailof, chercheur associé à l'IRIS. Les propos ci-dessous sont une synthèse des idées avancées par l'ensemble des participants.

L'Etat français a signé des conventions de partenariat avec des entreprises dans le cadre de ses actions de solidarité internationale. Dans ces conventions, les entreprises s'engagent à mettre à disposition des moyens humains ou matériels, dans leur domaine d'expertise. De son côté, l'Etat

utilise son réseau diplomatique, met en relations les entreprises avec les autorités locales et met aussi à disposition ses moyens, aériens par exemple. A travers ces accords, les pouvoirs publics cherchent à mieux coordonner les actions humanitaires, à les mutualiser et les valoriser en tant qu'aide française. En ce qui concerne l'action humanitaire de l'Etat, les ONG ne sont pas leurs seules partenaires. Elles sont des partenaires principaux mais pas exclusifs et, à travers ces accords, les pouvoirs publics cherchent à mutualiser les moyens et à les mettre à disposition de tous ceux qui en ont besoin.

L'urgence est telle qu'aujourd'hui il faut oser l'union avec les entreprises pour toucher plus de personnes. Il y a dans le monde 2,5 millions de personnes qui n'ont pas d'accès à l'eau ou à l'assainissement, il y a donc de la place pour tout le monde. L'entreprise est certes une structure qui cherche à faire des bénéfices mais c'est également des femmes et des hommes avec une envie de s'engager. L'association *Aquassistance*, par exemple, est l'association des salariés bénévoles de Suez Environnement et GDF Suez qui participent sur leur temps de congé, et sans contrepartie financière, à des projets sur le terrain dans leur domaine de compétence ou en support aux projets.

La relation de l'humanitaire avec les entreprises a évolué et mûri avec le temps. Contrairement aux idées reçues cela fait longtemps que l'humanitaire travaille avec le secteur privé. MSF, par exemple, noue des accords avec les entreprises depuis 40 ans et Nutriset, entreprise de solutions nutritionnelles pour la malnutrition est à l'origine une initiative humanitaire. De plus, de nombreux projets de développement promeuvent le modèle entrepreneurial à travers le soutien et l'accompagnement de projets de micro-entreprises.

Aujourd'hui, seuls 10% (pouvant aller jusqu'à 20% dans certains cas) des revenus des ONG proviennent des entreprises. Les ONG ne sont pas très dépendantes des entreprises pour leur financement. En revanche, elles ont besoin de la Recherche et Développement des entreprises pour mettre au point des produits techniques et complexes (hôpitaux gonflables, plumpy'nut, etc.) qui nécessitent des investissements financiers très importants que les ONG ne pourront pas faire.

Doit-on craindre un « *Humanitarian washing* » ? A l'instar du *green washing* par lequel les entreprises se rachètent une conduite écologique, doit-on craindre que les entreprises se rachètent une conduite à travers des actions sociales ? Même si les objectifs de communication existent, il ne faut pas surestimer le pouvoir attractif que représente l'action humanitaire qui est une des composantes, parmi d'autres, des stratégies de communication des entreprises. Il faut dépasser ce

problème de représentation de l'entreprise et s'extraire des clichés pour construire une relation plus équilibrée et confiante.

La clé de la réussite de la relation entreprise-humanitaire réside dans la transparence. Il faut que chacun réaffirme sa mission : l'entreprise a d'abord pour vocation d'être rentable ; l'ONG a pour vocation de sauver des vies et d'alléger les souffrances. A partir de ce postulat de base dans lequel chacun est clair sur ses objectifs, une nouvelle forme de collaboration peut se mettre en place. Le modèle hybride des entreprises sociales mêlant les deux genres est d'ailleurs une forme prometteuse de nouvelles collaborations.

Les ONG doivent-elles s'inspirer du *business model* des entreprises ? La question de l'autonomie financière est centrale pour l'indépendance des ONG. L'autonomie d'action des ONG passe à la fois par le choix et les modalités de leur engagement. Afin de réaliser leur mission d'assistance en accord avec leurs principes humanitaires, les ONG ne doivent-elles pas pouvoir générer des bénéfices, qui leur conféreront une autonomie d'action et une indépendance de décision ? La relation entreprise/humanitaire est complexe et les attentes des deux mondes ne sont pas forcément clairement exprimées. Les ONG doivent arriver à se positionner par rapport aux entreprises et apprendre à travailler avec elles de façon assumée. Ce qui implique également que les entreprises prennent conscience des contraintes propres à l'action d'urgence humanitaire et adapter leurs modèles de fonctionnement en particulier en ce qui concerne le *reporting* et l'évaluation.

Pour conclure, le secteur privé et le secteur humanitaire ont encore beaucoup de chemin à faire pour mieux se comprendre et mieux travailler ensemble. Arriver à faire disparaître la méfiance naturelle envers les entreprises et leurs agendas cachés hypothétiques ou réels, assumer les alliances, travailler en collaboration et non en opposition, construire ensemble une action coordonnée qui n'enfreigne pas les principes humanitaires, voilà les réels enjeux auxquels les humanitaires comme les entreprises auront à faire face dans le futur. ■

LE SECTEUR PRIVÉ VEUT-IL SE PAYER L'HUMANITAIRE ?

Compte-rendu du Stand UP de l'humanitaire organisé le 23 septembre 2014 autour de **Boris Martin**, rédacteur en chef de la revue *Humanitaire*, avec la participation de **Myriam Bincaille**, déléguée générale du fonds Suez Environnement Initiative, de **Dominique Mas**, chef de la Mission pour l'Action humanitaire du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, de **Serge Michailof**, chercheur associé à l'IRIS, de **Christian Troubé**, directeur de l'agence *Rue Principale* et de l'ensemble du public présent.

OBSERVATOIRE DES QUESTIONS HUMANITAIRES

Dirigé par Michel Maietta, chercheur associé à l'IRIS

maietta@iris-france.org

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

F. + 33 (0) 1 53 27 60 70

iris@iris-france.org

www.iris-france.org

www.affaires-strategiques.info